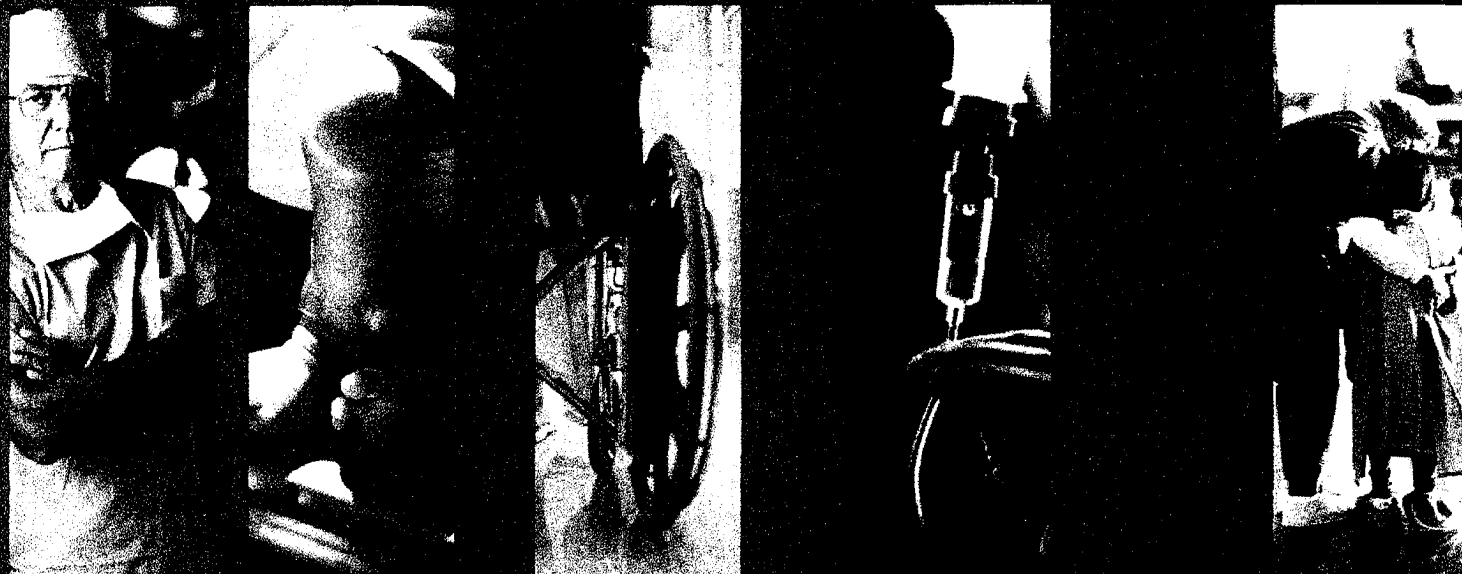


1 MARS 2005



*COALITION POUR LE CHUM AU CENTRE-VILLE
ETUDE DE SITES*

1000, ST-DENIS - CENTRE-VILLE
COUR DE TRIAGE - OUTREMONT

TABLE DES MATIERES

2	Un CHUM qui correspond aux besoins de la ville et sa population Le CHUM au centre-ville
3	Comparaison de sites
4	Quelques chiffres
5	Localisation des sites
6	Orientations – Plan d’urbanisme pan-montréalais
7	1000, St-Denis - Développement
8	1000, St-Denis – Site existant
9	1000, St-Denis - Projet CHUM
10	1000, St-Denis – Projet CHUM - Superficies
11	1000, St-Denis - Accessibilité
12	1000, St-Denis – Environnement
13	1000, St-Denis – Services
14	Cour de triage – Accessibilité
15	Cour de triage – Environnement
16	Cour de triage - Services Annexe

UN CHUM QUI CORRESPOND AUX BESOINS DE LA VILLE ET DE SA POPULATION

**Une coalition d'une cinquantaine d'organismes
Pour une cité santé-savoir**

LE CHUM AU CENTRE-VILLE

POUR :

- **UN PROJET AXÉ SURTOUT SUR LES BESOINS DU PATIENT**

Avec :

- Un site accessible pour les patients et ceux qui y travaillent, via tous les modes de transport;
- Un réseau d'institutions de santé complémentaires à proximité;
- Un grand réseau d'hébergement, de restauration et de services à proximité.

POUR :

- **UN PROJET QUI S'INTÈGRE DANS LA VILLE ET SON QUARTIER**

Avec :

- Un projet accueilli par son quartier, ses organismes, ses associations et son arrondissement;
- Une conformité avec les orientations d'urbanisme pour l'ensemble de la Ville de Montréal;
- Un effet structurant pour le développement du cœur de la métropole;
- Un développement qui guérit la cicatrice laissée par l'autoroute;
- Une dynamique de synergie avec le 2^e centre hospitalier et les installations de congrès scientifique international au centre-ville;
- Un maintien des emplois au centre-ville;
- Une complémentarité avec les projets en développement entre le Vieux Montréal, le fleuve, et le centre-ville.

POUR :

- **UN PROJET RÉALISABLE AVEC ÉCHÉANCE ET COÛT RAISONNABLE**

Avec :

- Un site qui appartient en grande partie au gouvernement et qui possède les espaces nécessaires pour toute expansion envisageable;
- Un site de plus de 100 000 mètres carrés (1 000 000 pieds carrés) avec une capacité de construction qui dépasse 500 000 mètres carrés (5 000 000 pieds carrés)
- Un échéancier réalisable avec une conformité au plan d'urbanisme;
- Un site sécuritaire avec un risque environnemental faible;
- Des coûts en grande partie prévus et moins cher que les autres options;
- Des orientations établies dans le plan d'urbanisme.

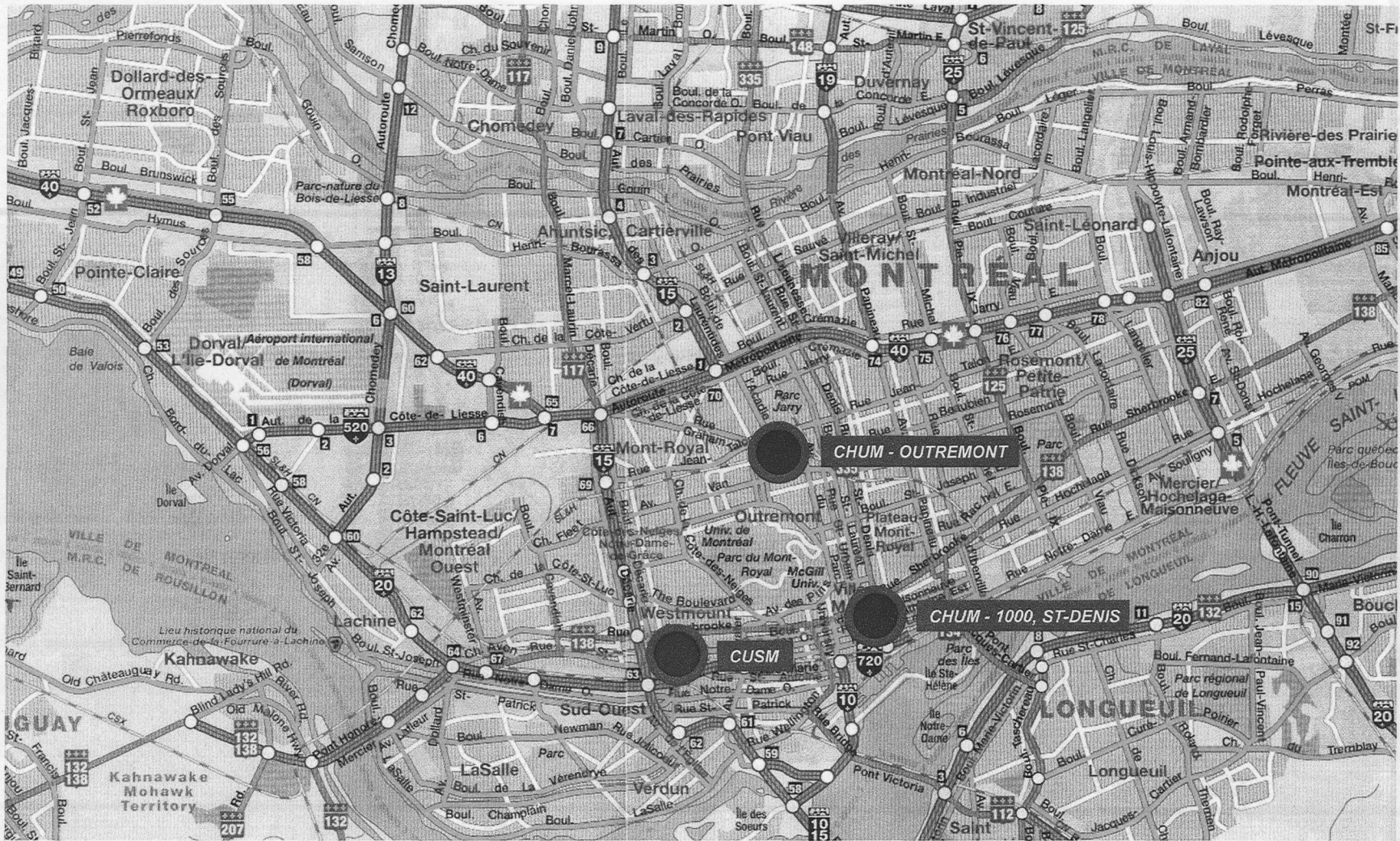
COMPARAISON DE SITES

	1000, ST-DENIS	COUR DE TRIAGE D'OUTREMONT	
CRITÈRES POUR LES USAGERS ET CEUX QUI TRAVAILLENT			
Accessibilité – Montréal et supra régional			
Auto :	- Accès routiers	Réseau existant	Très limité
	- Impact sur la circulation	Peu d'impact	Très négatif
	- Stationnement		
Transport public :	- Métro	Très grand accès	Très limité
	- Trains de banlieue		
	- Autobus local	Réseau existant	Réseau limité
	- Autobus régional		
Accès aux services			
Infrastructure médicale :	- Institutions dans le réseau de santé, clinique,	Grand réseau	1 clinique
Services pour usagés, chercheurs,	- Hébergement	Grand réseau	Non-existant
	- Restauration	Grand réseau	Réseau limité
	- Autres services	Grand réseau	Très limité
CRITÈRES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBAIN			
Accueil du projet dans son environnement			
Voisinage immédiat :	- Accueil des organismes et associations	Support coalition	Hésitation du milieu
	- Accueil de l'arrondissement		Opposition partagée
Impact au secteur élargi			
Effets d'entraînement et revitalisation		Structurant	Habitation prévue
Conformité avec la réglementation			
Le plan d'urbanisme (plan montréalais)		Conforme	Non-conforme
Le chapitre des arrondissements		Conforme	Non-conforme
Zonage		Conforme	Non-conforme
CRITÈRES DE PLANIFICATION ET RÉALISATION			
Facilité de planification			
Superficies :	- Phases initiales	250 000 mètres ca.	250 000 mètres carrés
	- Possibilités d'expansion		
Qualité de l'aménagement :	- Facilité d'organisation		
	- Compatibilité physique et visuelle		
	- Compatibilité avec rues et réseaux	Réseau existant	
Infrastructure municipale :	- Rues	Réseau existant	Tout à faire
	- Services	Réseau existant	Tout à faire
Sécurité et environnement			
Contamination			Coûts énormes
Risques environnementaux		Faibles à modérés	Élevés
Réalisation			
Échéances			1½ - 2 ans de plus
Complexité des démarches :	- Acquisition des terrains		
	- Changement de zonage, plan d'urbanisme	Conforme	Tout à changer
COÛTS DU PROJET			500 millions \$ plus cher

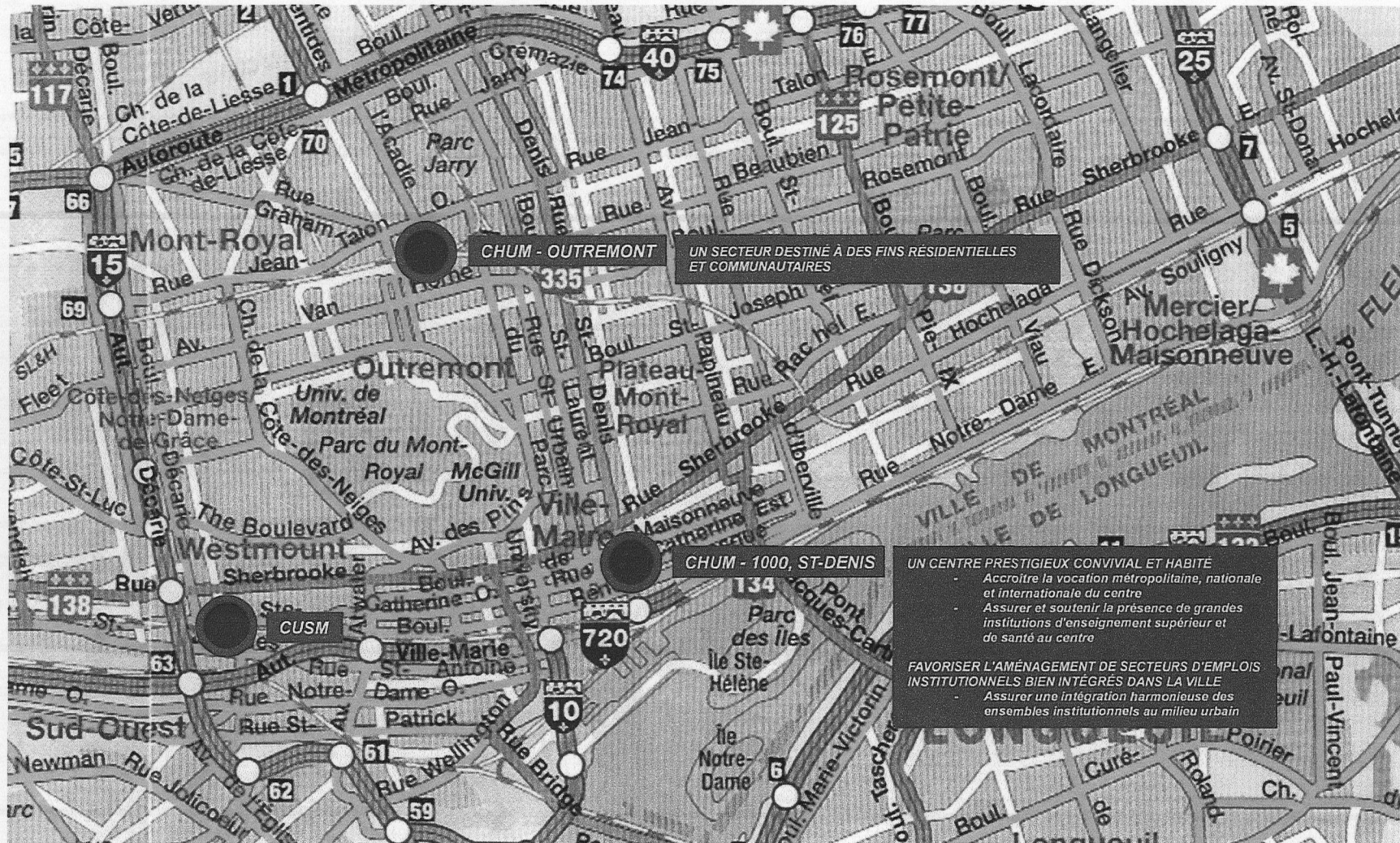
QUELQUES CHIFFRES

SUPERFICIES		PIEDS CARRÉS	MÈTRES CARRÉS
BESOINS	CHUM	2 690 000	250 000
	Université de Montréal	1 183 600	110 000
	TOTAL	3 873 600	360 000
DISPONIBLE AU SITE 1000, ST-DENIS			
SUPERFICIES DU SITE			
	Îlots existants (St-Denis/Viger/Ste-Elizabeth/Réné-Lévesque)	385 800	35 855
	Expansion aux abords de l'autoroute	769 340	71 500
	TOTAL	1 155 140	107 355
	(superficie du site d'Outremont)	1 929 257	179 299
SUPERFICIES DES AIRES DE PLANCHERS			
	Hôpital Saint-Luc	935 044	88 000
	Bâtiments à acquérir et densification	1 721 600	160 000
	Nouvelles constructions (immeubles de 6 à 10 étages construits)	2 860 008	265 800
	TOTAL	5 528 488	513 800
ACQUISITION DES TERRAINS			
	TERRAINS DÉJÀ PROPRIÉTÉ DU GOUVERNEMENT		82%

LOCALISATION DES SITES



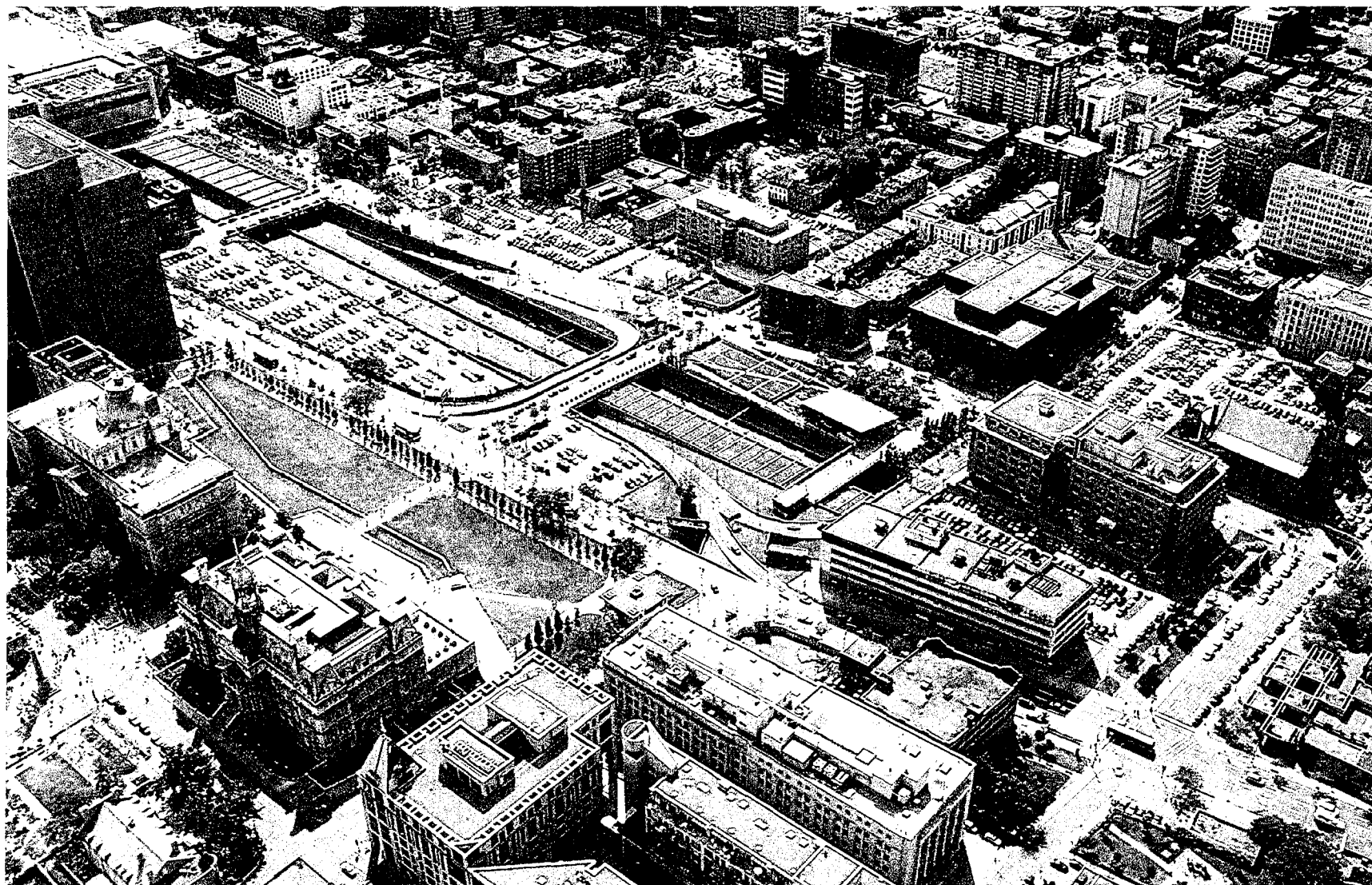
ORIENTATIONS - PLAN D'URBANISME PAN-MONTREALAIS



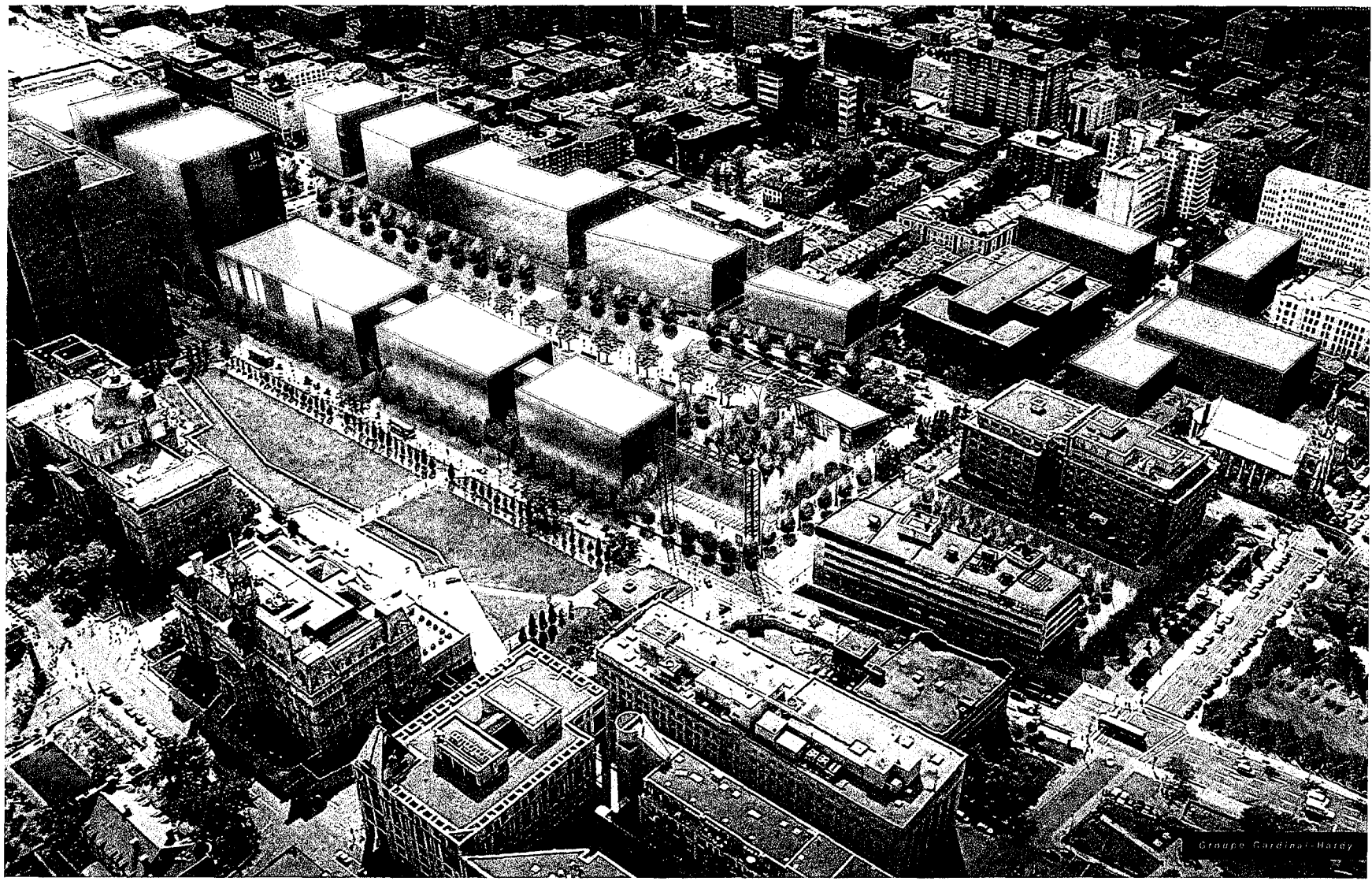
1000, ST-DENIS - DEVELOPPEMENT



1000, ST-DENIS - SITE EXISTANT

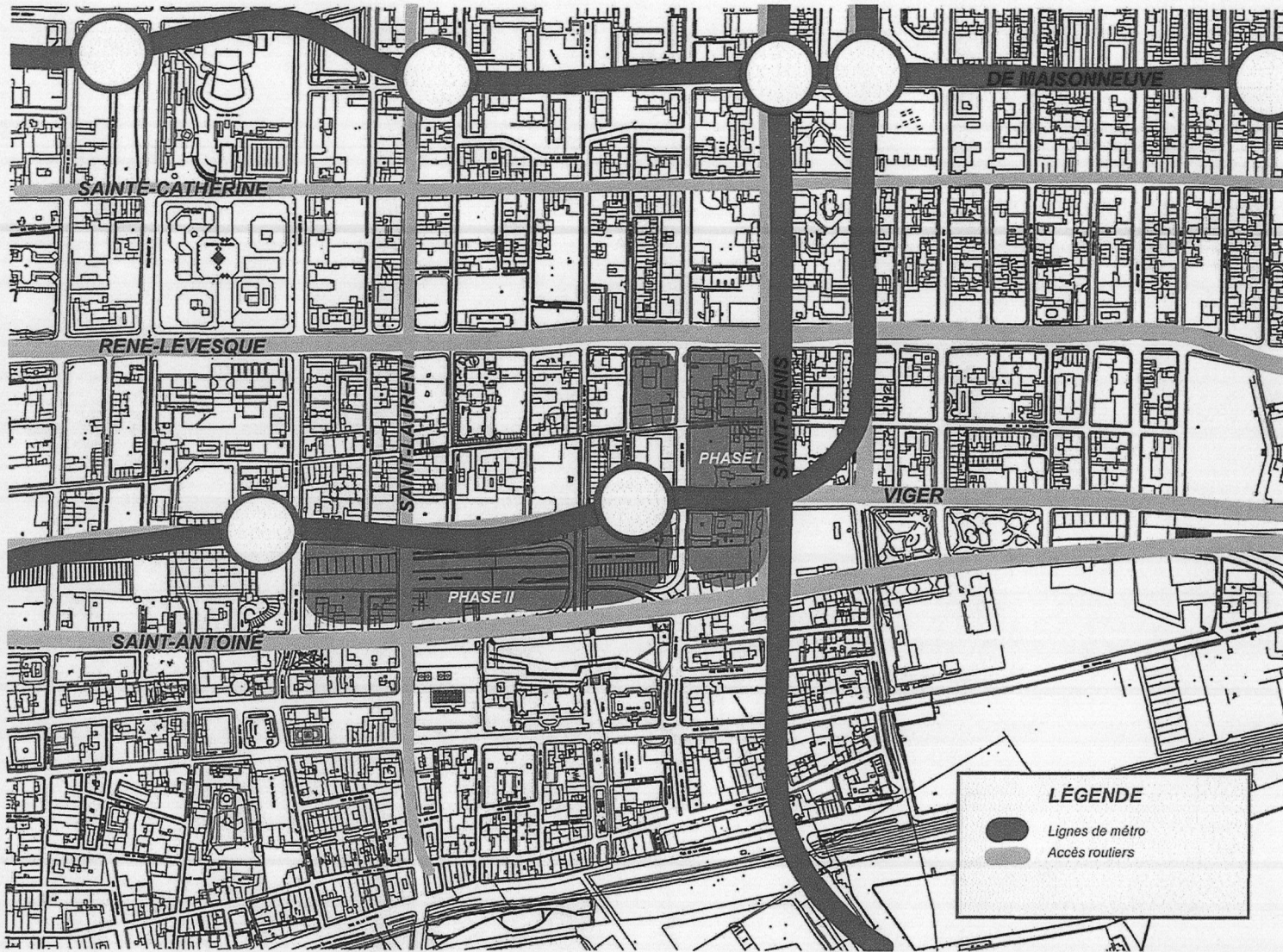


PROJET CHUM - PROJET CHUM



Groupo Cardinal-Hardy

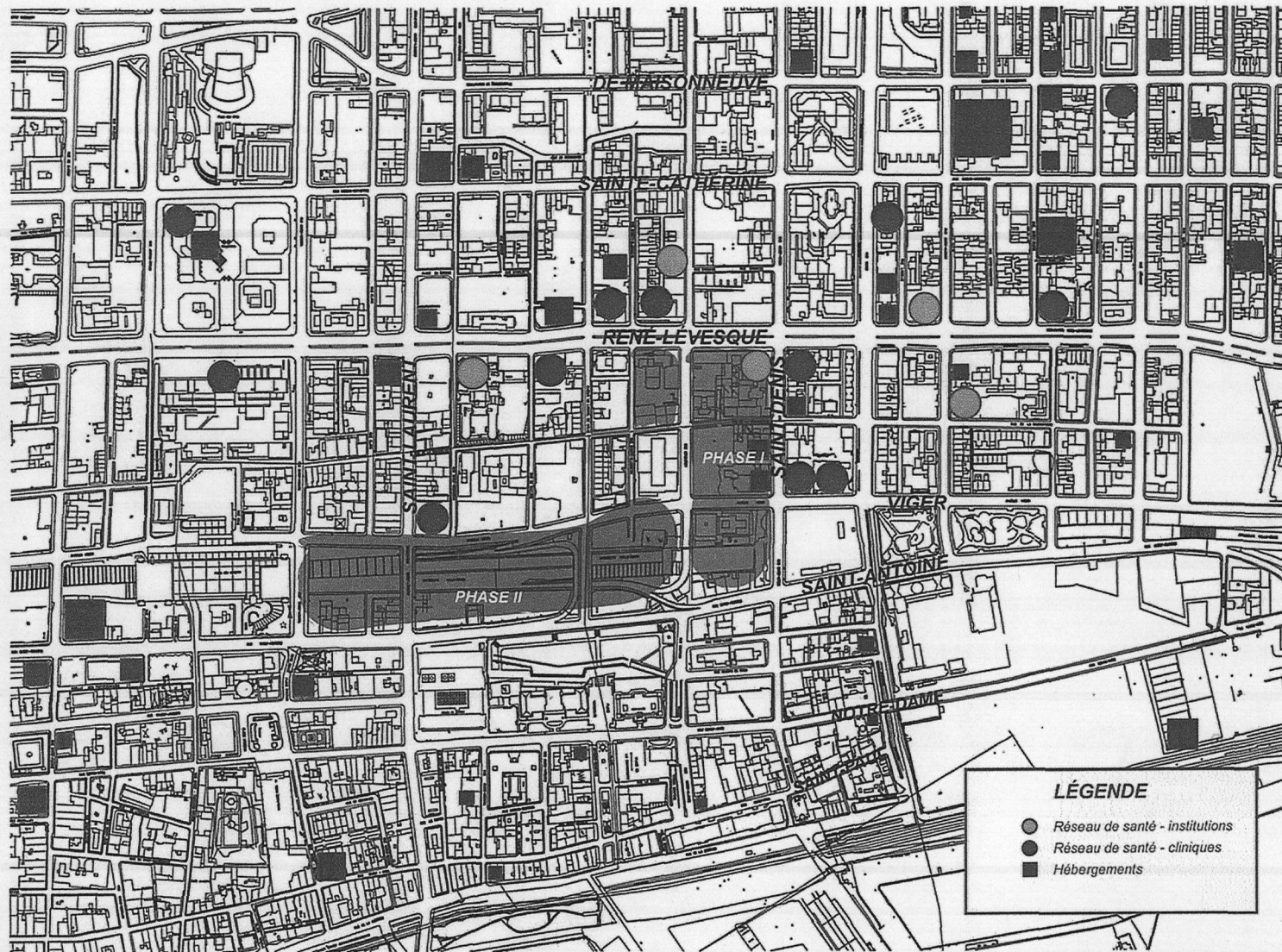
1000, ST-DENIS - ACCESSIBILITE



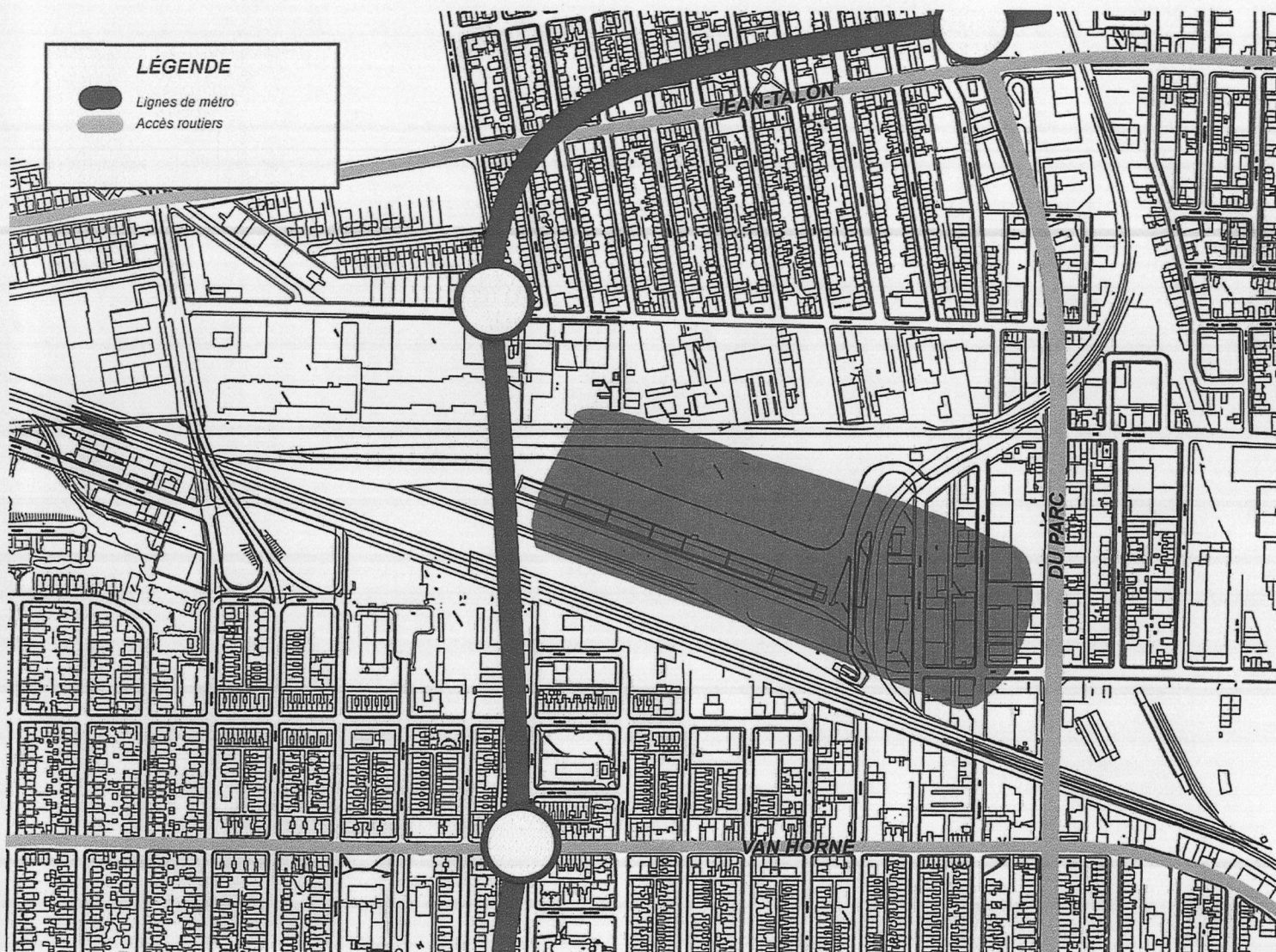
1000, ST-DENIS - ENVIRONNEMENT



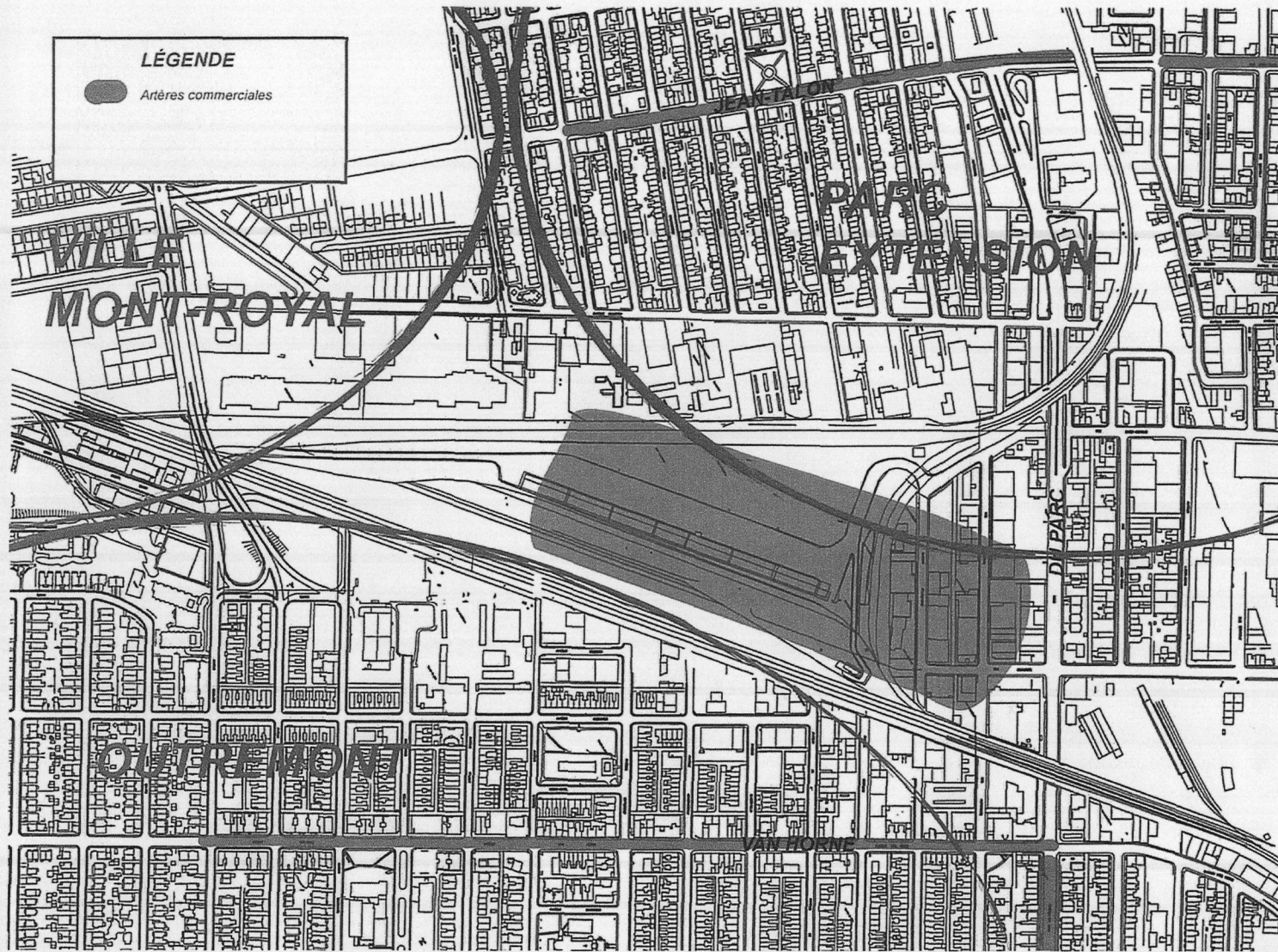
1000, ST-DENIS - SERVICES



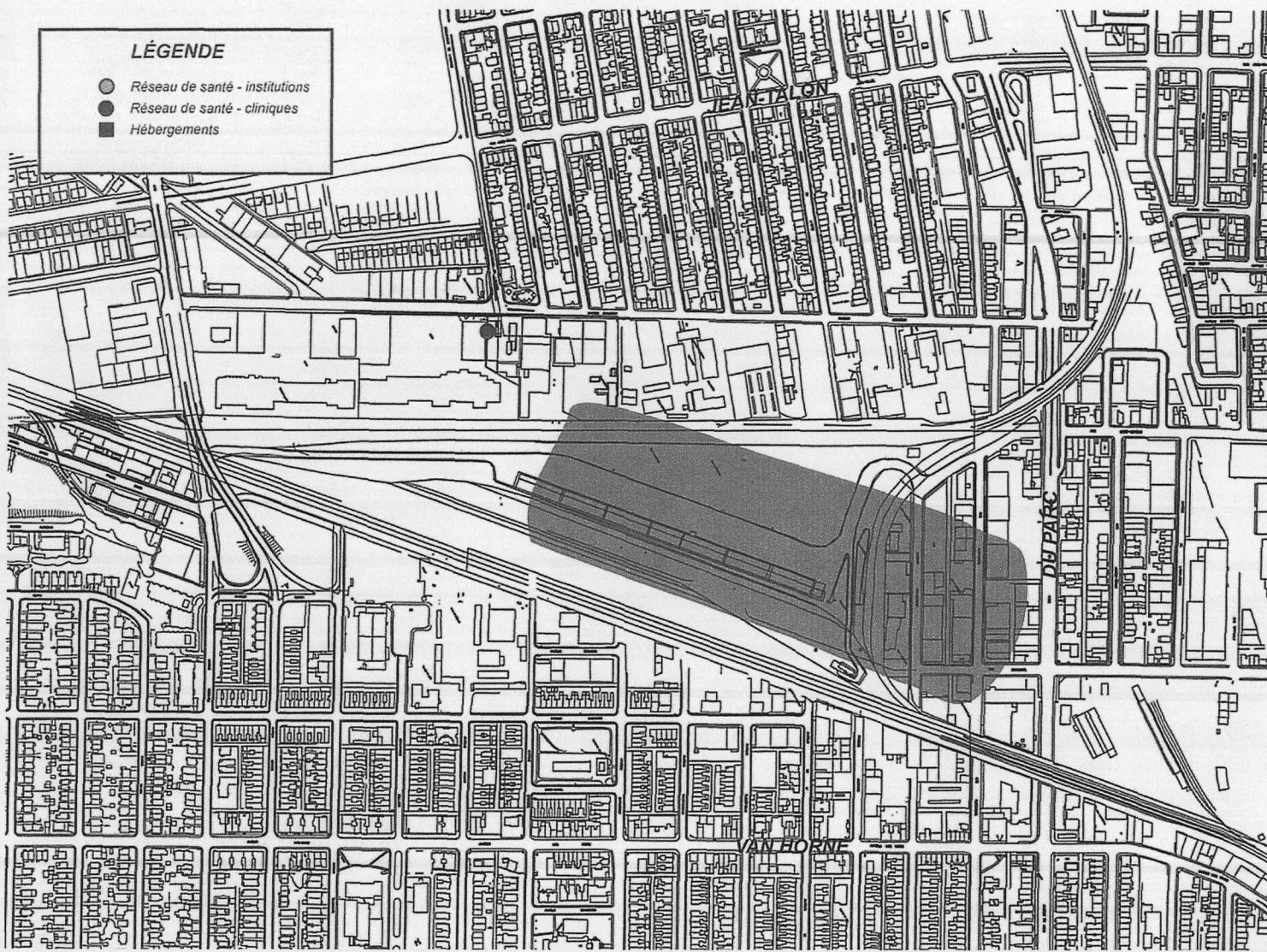
COUR DE TRIAGE - ACCESSIBILITE



COUR DE TRIAGE - ENVIRONNEMENT



COUR DE TRIAGE - SERVICES



1000, ST-DENIS - CENTRE-VILLE
COUR DE TRIAGE - OUTREMONT

ANNEXE

POUR UN CHUM AU CENTRE-VILLE

Le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) est un centre hospitalier universitaire offrant des services spécialisés et surspécialisés à une clientèle régionale et suprarégionale. Il offre également, pour sa zone de desserte plus immédiate, des soins et des services hospitaliers généraux et spécialisés;

Unifiés depuis 1996, l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital Notre-Dame et l'Hôpital Saint-Luc forment le CHUM et ses quelques 10 000 employés, 1000 médecins et 800 bénévoles accueillent plus d'un demi-million de patients par année.

Attendu que la Commission d'analyse des projets d'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), avril 2004 a très clairement recommandé de «**retenir le site du 1000, St-Denis pour y construire les nouvelles installations du CHUM**» pour les raisons suivantes, notamment :

- facilité d'accès conforme à sa vocation,
- site urbain stimulant parfaitement intégré,
- possibilités d'expansion raisonnables,
- des coûts évités et une meilleure utilisation des installations existantes,
- pas de risques majeurs quant à la sécurité,
- proximité d'un axe routier facilitant le mouvement des personnes et la complémentarité entre les deux centres hospitaliers CHUM et CUSM.

Attendu que le CHUM est une institution de grande envergure qui répond aux multiples besoins en santé publique, il est important qu'il soit situé au centre-ville. De plus, de par sa vocation d'institut de recherche attirant des professionnels de tous horizons, il est primordial qu'il se trouve à proximité des services répondant à une clientèle nationale et internationale (lieux de congrès, hôtels, lieux culturels, etc.);

Attendu que, lors du Sommet de Montréal et également dans le nouveau plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, on affirme la volonté d'**assurer et de soutenir la présence de grandes institutions d'enseignement supérieur et de santé au Centre**. Ces institutions «contribuent de manière exceptionnelle, notamment par leur apport à l'économie du savoir, au développement économique et social de Montréal. Leur regroupement au Centre favorise la synergie entre les activités de recherche, d'enseignement et de prestation de services à la population».

Attendu que la population actuellement desservie par le CHUM (celle de son territoire immédiat autant que celle du territoire avoisinant) verrait son accès aux services de 1^{re} et de 2^e ligne réduit de façon importante si le CHUM est déplacé dans un autre territoire.

Attendu qu'il y a lieu de choisir une solution d'emplacement rapproché qui favorise nettement la complémentarité entre les centres hospitaliers universitaires (Centres universitaires de santé McGill et CHUM)

Attendu que ce site est très accessible par le réseau routier et par les transports en commun (métros Berri-UQAM et Champs-de-Mars, proximité de la Station centrale) et que, selon des études sérieuses, la venue du CHUM au 1000, St-Denis n'aurait pas un impact négatif significatif sur la circulation automobile.

Attendu que l'implantation du CHUM au 1000, St-Denis permet de garder, dans ce secteur, les milliers d'emplois existants dans le domaine crucial des sciences de la vie et d'en créer des centaines d'autres, ceci dans toutes les catégories professionnelles et techniques, renforçant ainsi l'accès à l'emploi pour les résidents du centre-ville, la mixité sociale et l'accroissement de notre richesse collective.

Attendu que l'environnement immédiat du site de Saint-Luc offre au monde médical un lieu de recherche idéal sur les déterminants sociaux, environnementaux, ethnoculturels de la santé des populations, que la fréquentation de ces lieux par les futurs médecins représente une sensibilisation à ces facteurs déterminants et que l'apport des professionnels ultraspécialisés viendra compléter avantageusement le travail des organisations du milieu traitant des problèmes de santé publique.

Attendu que l'implantation du CHUM au 1000 St-Denis aurait un effet structurant pour le milieu : «déclencheur» pour le projet de recouvrement de l'autoroute Ville Marie, revitalisation de la zone est du centre-ville, ré-articulation du lien entre le Vieux-Montréal et les faubourgs plus au nord. En revanche, sa non-implantation créerait un vide par le départ des services de santé et un ralentissement du développement de l'est du centre-Ville.

Nous demandons que le premier ministre Jean Charest et le ministre de la santé et des services sociaux, Philippe Couillard, donnent suite à la recommandation de la Commission Johnson-Mulroney, en choisissant le 1000, St-Denis pour le futur CHUM.

Appuyé par

- Coalition pour la révision du plan d'urbanisme
- Table pour l'aménagement du Centre-Sud
- Corporation de développement urbain (CDU) du Faubourg St-Laurent
- CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal
- Table de concertation du Faubourg St-Laurent
- Association des résidents et des résidentes des Faubourgs de Montréal
- Centre de santé et de services sociaux des Faubourgs, Plateau Mont-Royal et Saint-Louis du Parc
- Ville de Montréal-Arrondissement Ville-Marie
- SDC Vieux-Montréal
- Corporation Berri-UQAM
- Alerte Centre-Sud
- Association de résidents du Vieux-Montréal
- Groupe d'intervention Sainte-Marie
- Inter-Loge Centre-Sud
- Groupe C.D.H.

-
- Conseil central du Montréal métropolitain – CSN
 - Conseil régional FTQ Montréal métropolitain
 - Station Centrale d'Autobus Inc.
 - Hôtel Gouverneur Place Dupuis
 - L'Équipe Spectra
 - Club Soda
 - Les Productions J.K. Primeau
 - Séquoia Immobilia
 - Café Bistro Van Houtte # 137, 272, Ste-Catherine Est.
 - Opération Placement Jeunesse
 - YMCA du Parc
 - Ex æquo
 - Fédération des professionnels
 - Table Inter-action du quartier Peter-McGill
 - Centre des services communautaires du Monastère
 - Comité logement Centre-Sud de Montréal
 - Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain
 - GEIPSI, Groupe d'entraide à l'intention des personnes séropositives et itinérantes
 - Éco-quartier Saint-Jacques
 - Accès-Cible, SMT
 - Groupe Information Travail (GIT)
 - Au coup de pouce Centre-Sud
 - Résidence du Prêt d'Honneur
 - Villa de France
 - Groupe Aquilini
 - Hôtel Days'Inn Montréal
 - Omer De Serres
 - CÉGEP du Vieux Montréal
 - Coop-UQAM
 - Librairie Zone Libre
 - Télévision communautaire Frontenac
 - Groupe Charron
 - Société des Arts Technologiques
 - Plusieurs individus
 - Et ça continue.
-

Voici ceux qui ont appuyé récemment l'emplacement du CHUM au 1000, St-Denis, sans faire partie de la Coalition :

Jacques Chagnon	- Ministre de la sécurité publique du Québec
Jean-Claude Marsan	- Architecte, urbaniste, professeur titulaire et ancien doyen de la faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal
Marc Laviolette	- Ancien président de la CSN et membre du conseil d'administration du CHUM
Jean-Marie Dumesnil	- Président du Comité des usagers du CHUM et membre du conseil d'administration du CHUM
Luc-Normand Tellier	- Directeur du département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM et Vice-président de l'APERAU internationale
Suzanne Caron	- Mairesse de Ville Mont-Royal
Jacques Côté	- Directeur général de la société du Havre
Agence de développement des réseaux locaux de services sociaux de Montréal	
Partenariat du quartier des spectacles	

Voici ceux qui ont exprimé des réticences concernant le site d'Outremont (selon la presse écrite) :

Philippe Couillard	- Ministre de la santé
Pierre Reid	- Ministre de l'Éducation
	- Conseil du Trésor
Stéphane Harbour	- Maire de l'arrondissement d'Outremont
	- Responsable de l'urbanisme au comité exécutif de la Ville de Montréal
Suzanne Caron	- Mairesse de l'arrondissement de Ville Mont-Royal